

Localisation

Département : Pas-de-Calais (62)

Bassin versant : Authie

Cours d'eau : Authie et ruisseau de Saint-Pierre

Ville : Thièvres

Opération

Propriété(s) : Commune de Thièvres et Propriétaire privé

Gestionnaire(s) : AAPPMA de Thièvres

Date de l'action : Octobre 2013 (+ 2 jours de recharge granulométrique en sept. 2014)

Surface : 9 hectares

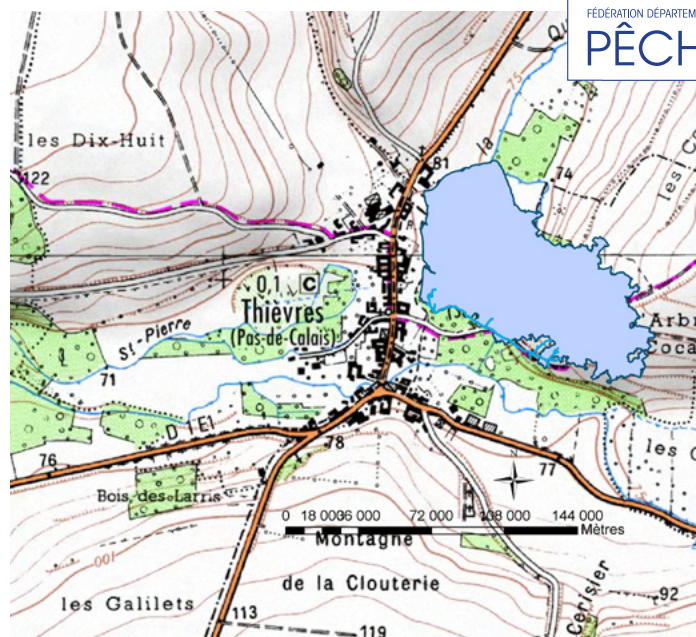
Maîtrise d'ouvrage : FDAAPPMA62

Maîtrise d'œuvre : FDAAPPMA62

Entreprise : Husson T.P

Montant de l'opération: 72 750 euros TTC

Plan de financement : 50% AEAP (36 375 euros) ; 50% Conseil Régional (36 375 euros)



Contexte

Le marais de Thièvres, d'une superficie approximative de 9 hectares, est bordé au Sud par l'Authie et au Nord par le ruisseau St-Pierre (affluent de l'Authie). Cette surface, entièrement dédiée à l'agriculture, est utilisée pour le pâturage bovin et ovin. L'Authie est un fleuve côtier du Pas-de-Calais qui prend sa source à Coigneux et se jette dans la Manche à Quend (Pont à cailloux). Sa longueur est de 90 kilomètres et il matérialise la frontière naturelle entre les départements du Pas-de-Calais et de la Somme. Il possède peu d'affluents, majoritairement situés en tête de bassin.

Dans le cadre de la réglementation sur l'eau en vigueur (DCE, 2000), des Plans de Gestion sont mis en place dans l'objectif d'atteindre le « bon état écologique et physico-chimique » des masses d'eau et des bassins versants à l'horizon 2015.

Le SDAGE Artois-Picardie précise également un certain nombre d'orientations auxquels les projets de restauration doivent répondre :

- Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre d'une gestion concertée ;
- Préserver et restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau.

Objectifs et enjeux

Le diagnostic effectué par la FDAAPPMA62 sur le marais de Thièvres a mis en évidence un certain nombre de perturbations impactant la fonctionnalité du fleuve Authie et du ruisseau St-Pierre (piétinement, colmatage des zones de frayères, peupliers, etc.) En concertation avec la commune, l'exploitant du marais, l'AAPPMA locale, la société de chasse et un propriétaire privé d'une parcelle le long du ruisseau St-Pierre, un projet de restauration a pu être élaboré visant à supprimer la majeure partie des dysfonctionnements constatés lors du diagnostic.



Modalités des travaux

- Pose de 2.2 km de clôture ;
- Création de 3 abreuvoirs au fil de l'eau ;
- Réalisation d'une recharge granulométrique sur 75 m linéaire, soit une surface totale de 375 m² propices à la reproduction des salmonidés ;
- Abattage de 50 peupliers ;
- Plantation de 110 arbustes sur un linéaire total de 850 m de berge (uniquement le long du ruisseau St-Pierre).

Gains écologiques attendus

Amélioration de la biodiversité :

Les actions de mise en défens des berges ainsi que les plantations prévues permettront l'apparition d'une ripisylve adaptée au contexte local. L'amélioration des écoulements, par la pose de déflecteurs mais également par le développement des herbiers aquatiques, permettront de recréer les conditions de vie nécessaires à la faune et à la flore, susceptible de fréquenter le ruisseau. La restauration du ruisseau permettra de retrouver un biotope fonctionnel qui profitera à bon nombre d'espèces et qui favorisera l'apparition de nouvelles espèces végétales et animales.



Préservation de la qualité de l'eau :

La mise en défens de 1500m de berges, l'installation d'abreuvoirs et l'amélioration générale de fonctionnement de l'Authie et du ruisseau St-Pierre (écoulements, filtration, autoépuration, etc.) permettront de limiter notamment l'action du transit sédimentaire exagéré et les problèmes de qualités d'eau liés aux M.E.S et déjections animales. Les gains écologiques réels du projet seront évalués suite aux actions de restauration.



Protection et renforcement des populations animales et végétales :

Les différentes actions prévues dans le cadre de cette restauration auront pour effets majeurs de protéger et d'offrir toutes les conditions d'établissement du cycle de vie des espèces affiliée à l'écosystème. L'amélioration de la capacité d'accueil et de production permettra de renforcer les structures de populations et de rétablir leurs fonctionnements en assurant un recrutement annuel stable et optimal et la possibilité d'assurer, in situ, leurs premières phases de développement.

Concernant le cycle de vie de l'ichtyofaune présente, la création de nouvelles zones de reproduction par recharge granulométrique permettra notamment de doubler les surfaces de production actuelles en passant de 6.24 UPd (Unités de Production disponibles) à 12.18 UPf (Unités de Production fonctionnelles).



Suivi biologique

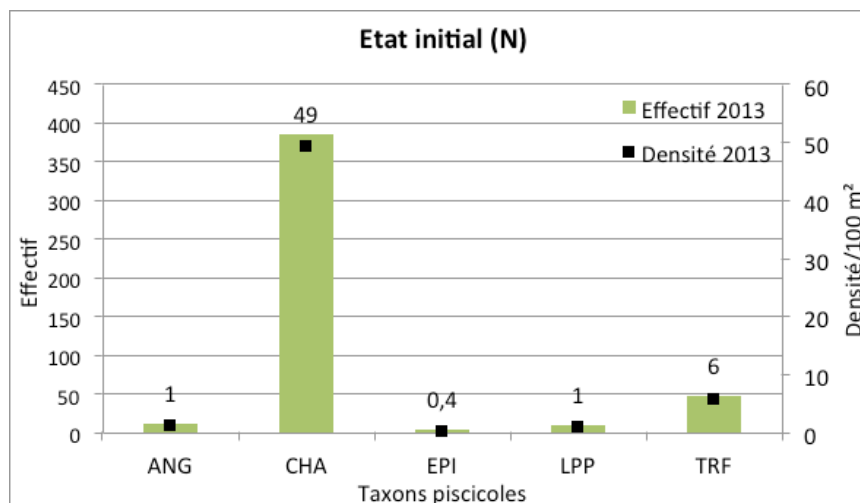
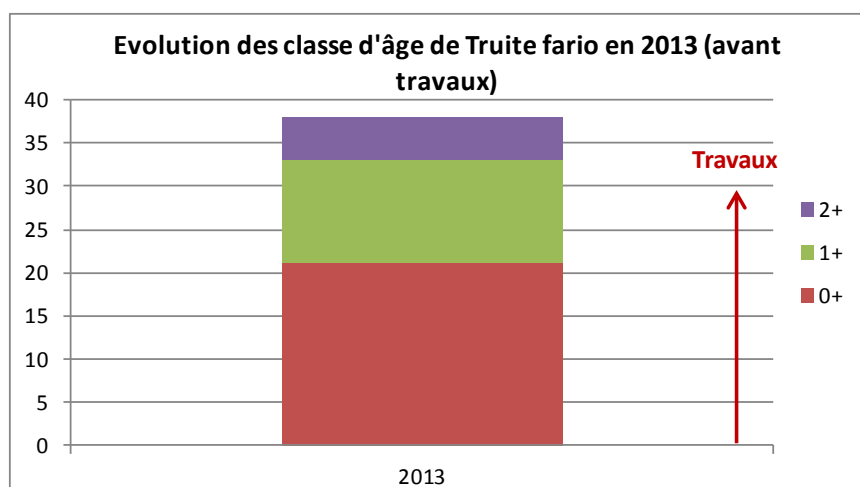
Afin de suivre l'efficacité des différentes actions de restauration et de démontrer les gains écologiques obtenus, plusieurs indicateurs ont été choisis pour suivre l'efficacité du projet.

Suivi des nids de ponte

La création de frayère a été effectuée en juin 2014 et durant l'hiver qui a suivi, une dizaine de nids de ponte de Truite fario ont été comptabilisés sur les zones de recharge granulométrique. Le suivi effectué pendant l'hiver 2015-2016 a permis de comptabiliser une soixantaine de nids. Le secteur parcouru s'étend de Sarton, au niveau de l'ancien seuil arasé fin 2015, au marais de Thièvres. Suite à l'arasement du seuil de Sarton, l'abaissement de la lame d'eau et la dynamisation des écoulements ont laissé apparaître de nouvelles zones favorables à la reproduction des salmonidés.

Durant l'hiver 2016-2017, le suivi a permis de comptabiliser 18 nids de ponte sur l'Authie dans le marais de Thièvres.

Réalisation de pêches électriques d'inventaires



Les résultats de la pêche électrique d'état initial indiquent une bonne richesse spécifique sur ce site, ainsi qu'une structuration diversifiée de la population de Truite fario. Les densités de poissons /100 m² sont satisfaisantes avec 36 truites /100 m², 187 chabots /100 m² et 11 anguilles /100 m². Les résultats des pêches de suivi des prochaines années permettront d'évaluer les gains écologiques générés par ce projet de restauration écologique.



Suivi de la reprise végétative des plantations effectuées

Les bords de l'Authie au sein du marais de Thièvres étaient soumis à une forte pression de piétinement ovin. Après la pose de clôture le long des berges, des plantations ont été réalisées afin de garantir le maintien des berges. Le suivi consiste à s'assurer de la bonne reprise des plants installés sur les berges.

Planning prévisionnel de suivi des indicateurs

Pêche électrique	N	-	-	-	N+4	-	-
Suivi nids de ponte	-	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Suivi reprise végétale	-	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6

Contacts projet :

Restauration Ecologique : benoit.blazejewski@peche62.fr

Suivi biologique : benoit.rigault@peche62.fr